



**Renaissance
Numérique**

Débattre et éclairer les choix
pour une société numérisée
responsable

Rapport d'activité **2025**

Sommaire

Le think tank de la
société numérique

8

Dialoguer

20

Décrypter

28

Alerter

36

Explorer

44

Le fil de l'année 2025

50

Rejoignez-nous

56



Renaissance Numérique est le think tank indépendant dédié à la transformation numérique de la société. Son objectif est de débattre et éclairer les choix pour une société numérisée plus juste, inclusive, démocratique et soutenable.

Créé en 2005, Renaissance Numérique est une association à but non lucratif de loi 1901, qui n'est affiliée à aucun parti, aucune entreprise, aucune structure.

Nous sommes un lieu d'analyses, d'échanges et de rencontres ouvert à toutes celles et ceux qui œuvrent, par leur discours et leurs actions, à la transformation numérique de la société. Notre action, au service de la société civile et de l'intérêt général, est indépendante de celle des acteurs que nous réunissons.



Édito

L'activité de Renaissance Numérique a été riche cette année 2025. Elle a permis de faire entendre une voix qui se veut singulière, celle de la société civile, qui a trop souvent du mal à percer dans le débat public.

Notre culture nationale centrée sur l'État ne laisse pas beaucoup de place aux acteurs qui ne s'inscrivent pas dans son sillage. Contrairement aux pays anglo-saxons, ou à l'Allemagne, nous n'avons pas un tissu d'organisations indépendantes des intérêts publics, partisans ou économiques. D'où la perplexité de certains observateurs, qui cherchent à nous replacer dans des catégories qu'ils connaissent. Tantôt nous sommes qualifiés d'émanation du pouvoir macroniste, tantôt de voix des « GAFAM » ou d'autres intérêts économiques, un think tank ne pouvant, à leur yeux, n'être qu'une façade destinée à masquer du lobbying.

Renaissance Numérique ne correspond à aucune de ces catégories. Depuis 2005, le think tank rassemble des acteurs de la société numérique engagés dans une réflexion collective visant à éclairer et tirer le débat public vers le haut. Ses membres ont des parcours professionnels, des convictions et des sensibilités variés, parfois opposés, mais ils font le choix de participer à un travail commun au sein d'une structure ouverte, réunissant entreprises, avocats, ONG, universitaires, fédérations, fonctionnaires et régulateurs. C'est précisément de cette diversité, et du croisement des points de vue, que naît la valeur ajoutée des travaux de Renaissance Numérique qui fait progresser le débat public.

Pour renforcer notre indépendance et notre action, nous avons fait évoluer notre gouvernance cette année, avec un renforcement des statuts et la mise en place d'une charte de déontologie (que nous avons réalisée à partir d'une réflexion approfondie sur l'éthique menée avec Claude Kirchner, président du Comité national consultatif d'éthique du numérique), qui formalise des pratiques déjà installées, mais qu'il nous a paru utile d'explicitier. Les responsables de l'association et des groupes de travail doivent déclarer leurs éventuels conflits d'intérêt, et une production de Renaissance numérique ne peut se faire que si une diversité

de parties prenantes est autour de la table. Les financeurs n'ont aucun droit de regard sur le contenu des travaux.

Nous accordons également une grande importance à l'écoute. Nos rencontres avec des décideurs ou des experts, dans un cadre privé, où la parole est plus libre, sont des moments importants. Nos rapports sont le fruit d'un travail issu de la méthode scientifique se nourrissant de ces rencontres et auditions, autant que de revues de bibliographie ou d'enquêtes diverses.

Toutes nos activités sont portées par cette volonté de faire entendre des sujets ou des analyses qui ne sont pas traités ailleurs, ou pas de la même manière. La note sur l'interrégulation (mai 2025) se penche sur la manière dont les régulateurs nationaux, qui s'entrecroisent sur les questions numériques, peuvent travailler ensemble. Voter des lois est une chose, veiller à ce qu'elles donnent tous leurs effets en est une autre, qui est malheureusement trop souvent négligée, surtout en France, où nous n'avons pas de vraie culture de l'évaluation. Sur l'intelligence artificielle générative, il nous semble que le sujet majeur est l'adoption « éclairée » et la capacité de l'ensemble de la population (notamment les publics les plus en difficulté) à tirer le meilleur parti de cet outil.

Nous souhaitons aller encore plus loin dans cette direction, en développant le travail en réseaux avec d'autres think tanks, français et européens, avec des organismes de prospective, avec le monde associatif et des institutions universitaires. La société civile, c'est avant tout un collectif, qui apporte une voix supplémentaire pour enrichir le débat, mais qu'il faut animer et faire vivre. C'est notre seule ambition.



SAMUEL LE GOFF

Président de Renaissance Numérique

L'année 2025 en chiffres

38

**structures
adhérentes**

170

membres

22

événements

7

**groupes de
travail**

11

interventions

17

**retombées
médias**

+104%

**visites sur le
site internet**

8

**rapporteur.es
bénévoles**

+59%

pages vues

20

publications

4

**contributions
à des consultations**

+22%

**abonnés sur
LinkedIn**

Le think
tank de
la société
numérique

01

Débattre et éclairer les choix pour une société numérisée responsable

Depuis 2005, Renaissance Numérique éclaire le débat public sur les transformations numériques de la société et ses impacts sur les citoyens, usagers et utilisateurs.

Pour ce faire, le think tank anime un **dialogue ouvert** et **constructif**, le plus **inclusif** possible, dans le cadre d'événements publics (conférences, tables rondes, webinaires) ou réservés à ses membres (« Rencontres OFF », « Rencontres d'experts »), de journées d'études (les *Dialogues*) et de groupes de travail. Renaissance Numérique **anticipe** également les enjeux de demain, dans une démarche prospective. Tous nos travaux sont structurés autour de **cinq piliers thématiques** :

- démocratie en ligne ;
- droits et libertés fondamentaux ;
- gouvernance et géopolitique ;
- inclusion ;
- soutenabilité.

Nos publications (notes, synthèses, rapports, tribunes) sont largement diffusées auprès des acteurs et décideurs de l'écosystème numérique français et européen, qui façonnent et construisent, par leurs actions ou leurs discours, notre société numérisée.

**XAVIER CAILLEAU**

Responsable partenariats et affaires publique, Wikimedia France

« En rejoignant Renaissance Numérique, Wikimedia France réaffirme sa volonté de défendre un numérique au service du bien commun. À travers nos actions en faveur de la libre diffusion de la connaissance et de l'éducation au numérique, nous partageons avec ce think tank la conviction que l'inclusion, la transparence et la participation citoyenne sont les piliers d'une société numérique démocratique et éclairée. Cette adhésion est une manière d'unir nos forces pour faire avancer ces valeurs dans le débat public. »

**FLORENCE CHAFIOL**

Avocate associée, August Debouzy

« En adhérant à Renaissance Numérique, August Debouzy réaffirme sa volonté de contribuer activement aux réflexions sur les grands acteurs de l'innovation en veillant à concilier progrès technologique, cadre juridique exigeant et protection des droits. Qu'il s'agisse de régulation des plateformes, d'IA, de cybersécurité ou de données personnelles, nous avons à cœur de participer à la construction d'un numérique à la fois inclusif, responsable et durable. Rejoindre ce think tank, c'est aussi partager la conviction de l'information accessible à tous. »

Une place de dialogue unique en son genre

Une méthode à caractère scientifique

Pour alimenter ses réflexions et produire ses éclairages et recommandations afin de défendre les intérêts de la société civile, Renaissance Numérique s'appuie sur une méthodologie à caractère scientifique, soit un ensemble de règles et méthodes qui guident le processus de production des connaissances du think tank. Chacune de nos productions est le résultat d'un processus rigoureux, structuré en plusieurs étapes : formulation d'une hypothèse de travail, constitution et analyse de revues bibliographiques scientifiques, mobilisation de techniques d'enquête propres à des champs disciplinaires distincts (observations, expériences, entretiens, enquêtes qualitatives et quantitatives...), analyse collective et pluridisciplinaire, etc.

Un processus collaboratif et pluridisciplinaire

Chaque production fait l'objet d'un groupe de travail dans lequel plusieurs adhérents de Renaissance Numérique doivent être représentés. La diversité des acteurs (nature et taille de la structure, secteur d'activité, discipline scientifique) est recherchée afin de favoriser la confrontation positive des points de vue.

Pour cela, Renaissance Numérique réunit une grande variété d'acteurs issus de diverses expertises (politique, économique, juridique, communication, technique, sociologie...) et structures (experts indépendants, cabinets de conseil, cabinets d'avocat, organisations non gouvernementales, grandes écoles et universités, institutions, entreprises...). Cette diversité des acteurs

et des points de vue fait de Renaissance Numérique un lieu de débat et d'apprentissage collectif, qui est unique dans le paysage des think tanks et des acteurs du numérique, en France et en Europe.

Un think tank indépendant

En 2025, Renaissance Numérique a voté de nouveaux statuts, un règlement intérieur et une charte déontologique afin de renforcer son indépendance, qui repose sur 4 piliers fondamentaux :

1. Notre raison d'être

Renaissance Numérique est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 2005. Indépendante de toute organisation politique, économique ou institutionnelle, nous agissons au service de la société civile et de l'intérêt général. Nous ne sommes affiliés à aucune structure : notre action est autonome, y compris vis-à-vis des acteurs que nous réunissons.

2. La méthodologie

Nos travaux reposent sur la confrontation d'une grande diversité de points de vue. Pour cela, nous réunissons une diversité d'acteurs issus de multiples horizons (universitaires, avocats, représentants d'ONG, hauts fonctionnaires, entrepreneurs, organisations de la société civile, représentants de petites et grandes entreprises) et nous travaillons à partir de nombreuses ressources : littérature scientifique, littérature grise, entretiens d'experts.es, observations, études quantitatives, etc. Chaque groupe de travail veille à représenter différentes parties prenantes concernées par un sujet donné. Les analyses et propositions publiées par Renaissance Numérique résultent de processus relevant de la méthode scientifique et d'un dialogue collectif, fondé sur le croisement d'expertises, et non d'un empilement de contributions individuelles.

En mai 2026, Renaissance Numérique compte 46 adhérents, répartis comme suit :

- 8 associations, coopératives et fédérations
- 20 entreprises, de natures et de taille différentes
- 10 acteurs du secteur public ou de la recherche académique
- 8 cabinets d'avocats

Chaque membre dispose d'une voix, quel que soit le montant de sa cotisation.

4. Le modèle économique

Les financements de Renaissance Numérique proviennent principalement des cotisations annuelles payées par ses membres. Celles-ci vont de 200 à 20 000 euros, selon la nature du membre et son chiffre d'affaires ou budget. Aucune cotisation de membre n'excède 7,12 % des ressources du think tank, qui s'élèvent à 279 919 euros pour l'année 2025. Des projets annexes (événements ou publications) peuvent faire l'objet de soutiens ou sponsoring ad hoc ; selon les mêmes règles de production et d'indépendance.

Le montant de la cotisation comme celui d'un projet n'influe en rien sur l'orientation, le contenu ou la publication de nos travaux. Le barème des cotisations et le bilan comptable 2025 de Renaissance Numérique sont disponibles sur le site internet du think tank.

Nos valeurs

DIVERSITÉ

La promesse du think tank et de ses productions repose sur la mobilisation d'une diversité de membres, de parties prenantes et d'expertises, afin de favoriser une pluralité de points de vue.

INDÉPENDANCE

Une raison d'être, un modèle économique, une gouvernance et des méthodes de production qui assurent notre indépendance.

MIXITÉ

Le think tank est labellisé par le mouvement #JamaisSansElles, et s'engage à promouvoir une approche plus égalitaire et consciente des rapports de genre.

NEUTRALITÉ

Nous mettons en discussion des points de vue variés et divergents, pour animer un débat factuel, renseigné, en dehors de toute logique partisane ou de promotion d'un point de vue particulier.

RIGUEUR

Nos productions répondent à la double contrainte d'un travail prenant en compte la méthode scientifique et visant à être le plus pédagogique possible.

Nos membres

15
—
56

Associations, coopératives et fédérations



Entreprises



Secteur public et Recherche



Cabinets d'avocats



Les membres référents

JÉRÔME ADAM — Producteur, J'en crois pas mes yeux
! Membre du Conseil d'administration

JUSTINE ATLAN — Directrice générale, Association e-Enfance/3018
! Membre du Bureau (Trésorière)

CÉDRIC BELLENGER — Directeur général, DAC France

JOSELIN BÉNÉTREAU — Senior Account Director, Burson France

CHARLES BOUFFIER — Avocat associé, Racine Avocats

DORIE BRUYAS — Présidente, La Mednum

PHILIPPE CAÏLA — Directeur général développement,
La Manufacture par Docaposte et la Groupe Caisse des Dépôts

XAVIER CAILLEAU — Responsable partenariats et affaires
publiques, Wikimedia France

LUCIEN CASTEX — Conseiller du Directeur général, Internet,
Gouvernance et société, AFNIC
! Membre du Conseil d'administration

FLORENCE CHAFIOL — Avocate associée, August Debouzy

NICOLAS CHAGNY — Président, Internet Society (ISOC) France

SARAH CLEDY — Analyste Senior, Affaires Gouvernementales
et Politiques Publiques, Google

CESARE D'ANGELO — Directeur général, Italie, France
et Méditerranée, Kaspersky

MATHIEU DELEMME — Président de Ctrl-a, Vice-président
AGIT (Alliance Green IT)

OLIVIER DE RAMECOURT — Fondateur, Looping Agency

ÉTIENNE DROUARD — Avocat associé, Hogan Lovells
I* Membre du Bureau

MAXIME DROUET — Maître de conférences associé,
Université Gustave Eiffel

CLÉMENT EMINE — Directeur Pôle Affaires Publiques
France & Régions, Numeum

ALEXANDRE EUVERTE — Data Privacy Officer & Legal Officer, Yubo

VALÉRIE FERNANDEZ — Professeure et titulaire de la chaire
« Responsibility for Digital IDentity », Telecom Paris
I* Membre du Conseil d'administration

ELVIRE FRANÇOIS — Responsable des affaires gouvernementales,
Microsoft France
I* Membre du Conseil d'administration

OLIVIER FRÉGET — Fondateur associé, Fréget Glaser & Associés

JEAN GONIÉ — Senior Directeur des affaires,
Europe Middle East & Africa, Snapchat

SÉBASTIEN GROS — Directeur des affaires gouvernementales
Europe Middle East & Africa, Apple France

AMIN HASBINI — Executive IA & Cybersécurité,
conseil indépendant

HENRI ISAAC — Maître de conférences, Université Paris
Dauphine-PSL
!* Membre du Bureau

DAMIEN JACOB — Professeur en web stratégies,
e-Commerce et e-Business, Université de Liège

SARAH KHEMIS — Responsable des affaires publiques
et des relations institutionnelles, TikTok France

NICOLAS KUSZ — Head of product et enseignant-chercheur
associé, Université Panthéon-Sorbonne

SAMUEL LE GOFF — Directeur conseil, CommStrat
!* Membre du Bureau (Président)

SOPHIE LE PALLEC — Responsable des affaires publiques
et réglementaires, GS1 France
!* Membre du Conseil d'administration

MARC LOLIVIER — Directeur général, Fevad

JEAN-SÉBASTIEN MARIEZ — Avocat associé, Momentum Avocat

ALBAN MARTIN — Directeur des enjeux sociétaux et de
l'inclusion numérique, RSE, Orange

RAPHAËL MAUREL — Maître de conférences en droit public,
Université de Bourgogne

GUILLAUME MORAT — Fondateur, Morat Avocat

ALEXANDRA NERI — Avocate associée,
Herbert Smith Freehills Paris LLP

JULIEN NOCETTI — Chercheur associé, IFRI

ESTHER NOËL — Chercheuse, Chaire souveraineté numérique
et cyber - IHEDN

BÉATRICE OEUVRARD — AI & Privacy Public Policy Manager, Meta

19

PHILIPPE RÉGNARD — Président-fondateur, Tech Publica

56

✦ Membre du Conseil d'administration

ANNABELLE RICHARD — Avocate associée au pôle « Technologies, médias et télécommunications », Pinsent Masons

✦ Membre du Bureau (vice-présidente)

JEAN-LUC SAURON — Haut fonctionnaire

✦ Membre du Conseil d'administration

STÉPHANIE SÉRÉ-ANNICHINI — Fondatrice et déléguée générale, Kocoya ThinkLab

AUDE SCHOENTGEN — Économiste, Directeur, Analysys Mason

✦ Membre du Conseil d'administration



Dialoguer

02

Les « Rencontres OFF »

Les « Rencontres OFF » permettent aux membres de Renaissance Numérique de dialoguer de manière privilégiée avec les acteurs clés de l'écosystème numérique, sur des sujets d'actualité et hautement stratégiques.

En 2025, nos membres ont pu échanger avec les 7 personnalités suivantes :



MATHIEU WEILL

Directeur du Numérique du
Ministère de l'Intérieur



JOHANNA BROUSSE

Vice-procureur, Chef de la section
de lutte contre la cybercriminalité
(JUNALCO) au Parquet de Paris



ANNE BOUVEROT

Envoyée spéciale pour le Sommet pour l'Action
sur l'Intelligence Artificielle



NATALIA ARISTIMUÑO PÉREZ

Directrice des services numérique à la
Directorate-General for Digital Services
(DG DIGIT)



PIERRE-MARIE GAILLARD

Adjoint au chef du Service de l'information
stratégique et de la sécurité économiques (SISSE)

**MARTIN AJDARI**

Président de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)

**JÉRÔME NOTIN**

Directeur général du Groupement d'Intérêt Public Action contre la Cybermalveillance (GIP ACYMA)

Les « Rencontres d'experts.es »

Les « Rencontres d'experts.es » sont des rencontres thématiques, organisées en fonction des groupes de travail et des travaux en cours de Renaissance Numérique. Elles visent à apporter une contribution de haut niveau aux membres et aux partenaires du think tank.

Éthique et numérique

avec **Claude Kirchner**, Président du Comité consultatif national d'éthique du numérique (CCNEN).



Il a abordé des enjeux clés du numérique d'un point de vue éthique (agents conversationnels, « deadbots », impacts environnementaux, apprentissage machine, intelligence artificielle, diagnostic médical et IA...) traités par le comité national pilote d'éthique du numérique (CNPEN) qui a précédé la mise en place du CCNEN.

Désinformation, états et récit sériel

avec **Paul Charon**, Directeur du domaine Influence et Renseignement de l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM) et docteur en Études politiques à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).



Paul Charon a présenté ses travaux et réflexions autour de la désinformation, qu'il analyse comme un récit sériel, grâce à une approche littéraire des mécanismes de manipulation de l'information.

Enjeux éthiques et juridiques du quantique

avec **Raphaël Maurel**, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université Bourgogne Europe.



Raphaël Maurel a notamment évoqué la place de l'éthique dans les processus d'innovation, les risques liés au développement et aux usages de la technologie quantique et l'enjeu du développement des compétences dans le monde de la recherche.

L'IA générative en 2025 : état des lieux et perspectives

avec **Laurent Daudet**, Directeur exécutif de normalesup.ai et cofondateur de LightOn, **Clément Bénesse**, Chercheur senior en intelligence artificielle chez Opsci AI et **Jordan Ricker**, Cofondateur d'Opsci AI.

Nous avons proposé à ces trois experts de répondre à nos questions pour mieux comprendre les annonces successives de « ruptures », les « révolutions » et autres « disruptions » qui se suivent et se ressemblent dans le domaine de l'IA générative, afin de les distinguer des véritables évolutions et ses impacts sur la société.



Les « Interviews »

Dans l'objectif d'animer un débat éclairé et factuel, Renaissance Numérique réalise régulièrement des interviews d'acteurs clés de l'écosystème numérique. Ceux-ci peuvent être réalisés à la suite d'une Rencontre d'experte ou en fonction d'un sujet directement lié à ceux traités par le think tank.

En 2025, les thématiques suivantes ont été mises à l'honneur :

- « *Le Passeport numérique du produit* », avec **Sophie Le Pallec**, responsable des affaires publiques, GS1 France.
- « *L'articulation entre le RGPD et l'AI Act* », avec **Etienne Drouard**, Avocat associé, Hogan Lovells.
- « *Protection des mineurs en ligne* », avec **Justine Atlan**, directrice générale, Association e-Enfance/3018
- « *Éthique et numérique* », avec **Claude Kirchner**, directeur de recherche émérite d'Inria, Président du Comité consultatif national d'éthique du numérique (CCNEN).
- « *Désinformation, états et récit sériel* », avec **Paul Charon**, directeur du domaine Influence et Renseignement de l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM), docteur en Études politiques à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).



« Désinformation, états et récit sériel », avec Paul Charon

Interview publiée le 10 septembre 2025

Lors de sa soirée annuelle 2025, Renaissance Numérique a reçu Paul Charon, directeur du domaine Influence et Renseignement de l'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (IRSEM) et docteur en Études politiques à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Lors de son intervention, il a présenté ses travaux et réflexions autour de la désinformation, qu'il analyse comme un récit sériel, grâce à une approche littéraire des mécanismes de manipulation de l'information. Retour en questions sur son intervention.

Pouvez-vous nous donner une définition de la désinformation ?

La désinformation résiste à toute définition simple. Au-delà de la distinction classique entre désinformation (intentionnelle) et mésinformation (involontaire), je propose de la comprendre comme un système complexe d'informations trompeuses ou biaisées, conçu pour reconfigurer nos représentations mentales et orienter nos comportements, c'est ce que j'explique dans mon article « [Lire la désinformation comme un récit sériel](#) ».

Le point crucial : une information manipulée n'a pas besoin d'être fautive pour être efficace. Les désinformations les plus pernicieuses mélangent habilement faits véridiques, omissions calculées et interprétations orientées. C'est la mise en récit qui transforme des éléments factuels en armes cognitives.

Le terme « narratif », omniprésent dans les débats sur la désinformation, est devenu un fourre-tout conceptuel qui obscurcit plus qu'il n'éclaire. Pour y voir clair, la narratologie nous offre une grille de lecture bien plus efficace en distinguant trois niveaux :

- L'histoire (la diégèse) : les événements bruts, ce qui s'est passé. La manipulation peut ici inventer des faits.

- Le récit : l'architecture narrative – qui est héros, quelle causalité est suggérée, quelles émotions sont convoquées, le jeu sur la temporalité. C'est ici que s'opère la transformation idéologique des faits.
- La narration : l'instance énonciative – qui raconte, avec quelle autorité, quelle légitimité. Usurper une source crédible ou multiplier les voix pour créer une illusion de consensus – ou au contraire de chaos – sont des tactiques classiques.

La désinformation contemporaine peut attaquer ces trois niveaux, créant des architectures narratives complexes où la manipulation devient indétectable pour qui ne dispose pas des outils analytiques appropriés. C'est pourquoi le vocable « narratif » ne permet pas de comprendre ces subtilités et qu'il devait être banni. Comprendre la désinformation exige d'analyser la mécanique narrative elle-même.

Dans un monde où tout paraît relever de plus en plus « du point de vue », comment définir ce qui relève de la désinformation ?

La prolifération du relativisme épistémologique contemporain rend en effet difficile la qualification de la désinformation. Si toute assertion peut être relativisée comme « point de vue », comment établir des critères discriminants ? Nous pouvons toutefois distinguer perspective légitime et manipulation informationnelle en mobilisant trois critères :

1. la vérifiabilité empirique des faits allégués ;
2. la transparence des sources et des modalités de production de l'information ;
3. l'intentionnalité déceptive, c'est-à-dire la volonté délibérée de tromper plutôt que d'informer.

La désinformation ne relève pas du pluralisme interprétatif mais de la falsification délibérée, de l'occultation méthodique ou de la manipulation du sens. Cette approche permet de préserver l'espace du débat démocratique tout en maintenant des garde-fous épistémologiques contre les stratégies de subversion informationnelle.

→ **[Lire la suite de l'entretien sur le site de Renaissance Numérique](#)**

Dr. Paul Charon



Directeur du domaine Influence et Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire des Armées.

Docteur en Études politiques (EHESS), en Études chinoises (BLCU – Denis Diderot), en lettres modernes (Nanterre).

LE RUBICON

L'ÉCRITURE, LA PÉRIODE, LA MANIÈRE DE L'ÉCRITURE, LA COLLABORATION, LE SUJET, LE LIEN

Lire la désinformation comme un récit sériel : pour une approche littéraire des manipulations de l'information



Décrypter

03

Une année sous le signe de l'IA générative

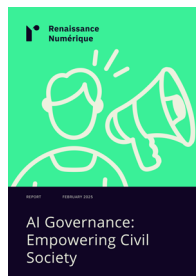
En 2025, le think tank a poursuivi ses travaux sur la diffusion de l'intelligence artificielle générative dans la société, selon trois principaux axes :

- la **gouvernance**, afin que la société civile soit mieux représentée et prise en compte dans la gouvernance internationale de l'IA générative ;
- la **sécurité**, afin de garantir une IA fiable, sûre et digne de confiance pour préserver la démocratie et les droits et libertés fondamentaux, notamment ;
- l'**inclusion**, afin que l'intelligence artificielle soit au profit de toutes et tous.

Dans ce cadre, plusieurs rapports, notes et synthèses ont été publiés. Les adhérents et l'équipe de Renaissance Numérique ont également assisté à de nombreux événements afin de présenter les résultats de ces travaux.

La place de la société civile dans la gouvernance de l'IA

Au terme des trois journées du cycle des *AI Dialogues* (2024-2025), le think tank a publié un rapport examinant le rôle de la société civile dans la gouvernance de l'intelligence artificielle, intitulé : « AI Governance: Empowering Civil Society ».



Trois recommandations détaillées ont résulté de ce travail collectif ayant mobilisé près de 40 experts issus du monde universitaire, de la société civile, de la politique et de l'industrie :

1. Soutenir des processus de sélection plus ouverts et transparents ;
2. Imposer un devoir de réponse aux contributions ;
3. Faciliter le financement.

Lors du **Sommet Mondial pour l'IA**, qui s'est tenu en février 2025, à Paris, **Renaissance Numérique**, en partenariat avec **The Future Society**, **Wikimedia France**, **la Fondation Avaaaz**, **Connected by Data**, **Digihumanism** et le **European Center for Non-for-Profit Law**, ont réuni près de **100 experts** pour l'événement officiel en marge du sommet : « Global AI Governance: Empowering Civil Society ». Deux mots résument les attentes des citoyens et des experts vis-à-vis des gouvernements et des entreprises en matière d'IA : « vigilance constructive ».

Side event « Global AI Governance: Empowering Civil Society », lors du Sommet pour l'Action sur l'IA, le mardi 11 février à Paris

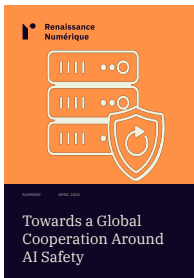


La sécurité de l'IA

Quelques jours avant le Sommet Mondial pour l'Action sur l'IA, **Jean-François Lucas**, délégué général de Renaissance Numérique, est intervenu lors de la conférence « L'IA : une menace existentielle ? », organisée dans le cadre de la seconde édition des Rencontres des Sablons. Les échanges ont porté sur les **changements sociétaux** amenés par la **démocratisation de l'IA**, et sur les impacts possibles de ces transformations (conditions de

travail des travailleurs du clic, l'impact environnemental de l'IA).

Ensuite, lors des journées officielles du Sommet, Renaissance Numérique a organisé un autre événement, en partenariat avec Microsoft et Impact AI, intitulé « AI Evaluation & Learning from High-Stakes Industries & Technologies ». Après une introduction de l'ancien premier ministre **Bernard Cazeneuve**, **Yoshua Bengio** a présenté les conclusions du rapport 2025 « International AI Safety ». Une table ronde réunissant **Natasha Crampton** (Microsoft), **Rebecca Finlay** (Partnership on AI), **Audrey Plonk** (OCDE), **Denise Wong** (AI Safety Institute) a ensuite été animée par **Annabelle Richard**, vice-présidente de Renaissance Numérique.



Les différents intervenant.e.s ont mis en avant les défis à dépasser pour permettre une **coopération mondiale** autour de la gouvernance et de la **sécurité** de l'IA, afin de garantir une IA fiable, sûre et digne de confiance (établissement d'un consensus scientifique mondial, harmoniser les standards techniques à l'échelle mondiale, transparence). La synthèse de ces échanges, intitulée « Towards a Global Cooperation Around AI Safety », est disponible sur le site internet du think.

Les participantes de la table ronde, organisée le 11 février 2025



La littératie en IA tout au long de la vie



L'intelligence artificielle (IA) générative transforme notre société à un rythme sans précédent dans l'éducation, la santé, le travail, l'information, touchant autant les sphères privées que publiques, individuelles que collectives. Par ailleurs, près de 16 millions de Français sont considérés comme éloignés du numérique. La capacité des individus à tirer profit des possibilités de l'IA génératives et de ses usages apparaît dès lors comme un enjeu de justice sociale et un impératif démocratique. Face à un tel constat, **comment faire de l'IA un facteur d'inclusion et d'émancipation plutôt que d'amplification des inégalités existantes ?**

Telle est la question à laquelle le rapport « Déployer une littératie en IA pour une société inclusive et émancipatrice » (octobre 2025) entend apporter des éléments de réponse. Ce rapport est l'aboutissement d'un travail de près d'une année, d'un groupe de travail composé d'une trentaine de personnes, de 26 auditions, d'une vaste bibliographie issue de la littérature scientifique et de la littérature grise, de conférences, de publications et d'interventions menées dans le cadre des activités du think tank. Au terme de ce travail, Renaissance Numérique a formulé 11 recommandations adressées spécifiquement aux décideurs et acteurs qui façonnent les transformations numériques de notre société.

Les membres du groupe de travail réalisent de nombreuses interventions pour partager les constats, interrogations et recommandations. **Nicolas Chagny**, co-animateur du groupe de travail est intervenu en février lors de la table ronde « La maîtrise de l'IA et l'impact social », organisée à Bruxelles dans le cadre du projet « Algorithmic literacy for effective transparency in the EU Dataactivist (ALGOLIT) ». Entre autres exemples, une présentation devant les collaboratrices et collaborateurs d'Orange a été réalisée en décembre, après une introduction de **Laetitia Orsini Sharps**, Directrice Grand Public, Orange France, et co-animatrice du groupe de travail.



« *Éthique et numérique* », avec Claude Kirchner

Interview publiée le 19 mai 2025

33

56

DÉCRYPTER

Lors d'une « Rencontre d'expert.e » qui s'est tenue le 12 mars 2025, Renaissance Numérique a reçu Claude Kirchner, directeur de recherche émérite d'Inria et nouvellement nommé Président du Comité consultatif national d'éthique du numérique (CCNEN). À cette occasion, il a abordé des enjeux clés du numérique d'un point de vue éthique (agents conversationnels, « deadbots », impacts environnementaux, apprentissage machine, intelligence artificielle, diagnostic médical et IA...) traités par le CNPEN, le comité national pilote d'éthique du numérique qui a précédé la mise en place du CCNEN.

S'intéresser à l'éthique du numérique nécessite de bien comprendre ce qu'est l'éthique. Pouvez-vous clarifier ce qui la différencie d'autres concepts, comme la morale, la déontologie ou l'intégrité ?

L'éthique est une réflexion relative aux conduites humaines et aux valeurs qui les fondent, menée en vue d'établir une doctrine et une science de la morale. Elle n'est donc pas de la conformité (comme on l'entend parfois) ; c'est une réflexion. Je n'insisterai jamais assez sur ce point.

Le terme de morale se rapproche, il est vrai, de l'éthique, mais elle emporte souvent une dimension propre à une société ou à une religion, et renvoie à des conduites. En ce sens, elle revêt un caractère prescriptif qui est absent dans la notion d'éthique qui est réflexive et descriptive. Quant à la déontologie, il s'agit d'un ensemble de règles applicables à une profession ; par exemple, le serment d'Hippocrate pour les médecins. L'éthique n'est pas non plus à confondre avec l'intégrité qui, elle, renvoie plutôt à l'absence de mauvaise intention, que l'on pourrait aussi appeler « honnêteté ». Pour terminer sur les termes connexes, il est important de noter que « ethics », en anglais, ne correspond pas à l'éthique en français, telle qu'entendue comme une réflexion. « Ethics » renvoie plutôt à l'étude du caractère

34 — 56 général de la morale et des choix moraux spécifiques à chaque individu dans leur vie quotidienne, mais aussi explicitement à la déontologie, donc à des ensembles de règles.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Comme je l'évoquais, le terme « ethics » a un sens qui n'est pas complètement réflexif, qui correspond à « the study of the general nature of morals », selon le American Heritage Dictionary. Il s'agit de l'étude (philosophique) de phénomènes moraux, autrement dit des règles ou des standards qui gouvernent telle ou telle chose. Ce n'est pas de la réflexion, bien que la mise en œuvre de ces règles nécessite de réfléchir. Par conséquent, nous avons des définitions différentes en anglais et en français. C'est un vrai défi dans la communication avec nos amis anglo-saxons, dans la mesure où nous ne parlons pas nécessairement de la même chose. Ensuite, si on regarde la notion de « deontology », toujours dans le même dictionnaire, il s'agit de « the theory or study of moral obligations », ce qui rejoint la notion d'« ethics ». En d'autres termes, « ethics » et « deontology » renvoient à des notions similaires en anglais, là où l'éthique et la déontologie, en français, sont deux notions bien distinctes.

Le substantif « numérique », que nous utilisons en français pour désigner l'ensemble des sciences, technologies et usages traitant du concept d'informations exprimées sous forme numérique, n'existe pas en anglais. Le terme « digital » existe bel et bien, mais comme adjectif, pas en tant que nom. On peut dire, par exemple, « digital technologies », pour les technologies numériques, mais « the digital » n'est pas une traduction en anglais appropriée de l'expression « le numérique ».

Une fois toutes ces précautions terminologiques prises, pourquoi selon vous est-ce impératif de s'intéresser à l'éthique du numérique ?

En 2021, le CNPEN a publié un « manifeste pour une éthique du numérique », qui souligne l'importance de s'interroger sur l'influence croissante et durable des technologies numériques sur nos vies. Pour moi, l'un des points importants est la fascination provoquée par les machines qui imitent l'humain. Pour mieux répondre à votre question, je vais développer deux exemples sur les agents conversationnels ou chatbots, sur

lesquels le CNPEN avait publié la même année un avis. Le premier point qui devrait nous titiller, c'est la publicité autour de ces technologies, comme par exemple : « Siri en fait plus avant même que vous le demandiez » ou encore : « Dis Siri, fais-moi écouter une chanson que je vais aimer ». Ça devrait quand même nous interroger. Il y a aussi : « Ajoutez Alexa sur votre table de chevet ». Je vous rappelle qu'il y a un micro dans ces appareils et pas seulement un haut-parleur. Après, en toute connaissance de cause, chacun est libre de faire ce qu'il souhaite.

J'en reviens à mes exemples. Le CNPEN a notamment travaillé sur les chatbots intégrés aux jouets. Typiquement, il y a eu la question des chatbots dans les Barbies, avec la fonctionnalité « Hello Barbie! », qui permet à la poupée de poser des questions aux enfants, du style « Comment t'appelles-tu ? », « Quelle est ta matière favorite à l'école ? » ou encore « Quel est ton restaurant préféré ? ».

Bien que ces questions puissent sembler anodines, le fait que les dialogues avec les enfants soient enregistrées et analysées par la suite, notamment à des fins de ciblage publicitaire, doit nous interpeller. Et ce d'autant plus que les parents (sans parler des enfants) ne sont pas forcément conscients de ces mécanismes à l'œuvre. Le jouet équipé d'un agent conversationnel peut ainsi traîner sur un fauteuil et capter les conversations de la famille. Cet exemple soulève des questions importantes du point de vue de l'éthique du numérique. Il y a eu des associations « anti Barbie » qui se sont constituées aux États-Unis, et une campagne « Hell no Barbie! », en réponse à la fonctionnalité « Hello Barbie! ».

→ **[Lire la suite de l'entretien sur le site de Renaissance Numérique](#)**

Alerter

04

Rendre efficace la régulation européenne du numérique



Dans la lignée de ses travaux sur les défis d'articulation entre les réglementations numériques de l'UE (2024), Renaissance Numérique a publié en mai 2025 une note intitulée « Numérique : l'urgence d'une interrégulation efficace ».

Cette note, dirigée par **Jean-Luc Sauron**, haut fonctionnaire et membre du Conseil d'administration du think tank, revient sur l'évolution de la régulation européenne du numérique depuis l'avènement du RGPD, et questionne l'état de l'interrégulation en France. Elle dresse un constat : la régulation du numérique ne peut plus reposer sur les ressorts qui ont fait le relatif succès du RGPD. Elle exige désormais un modèle plus complexe, plus coordonné. Afin de préserver l'ambition normative européenne face aux pressions internationales croissantes visant à une dérégulation, et de garantir une mise en œuvre efficace et lisible pour l'ensemble des acteurs concernés, le think tank a formulé 10 propositions.

Un webinar pour présenter ces propositions et les discuter a été organisé le 23 juin 2025, en présence de **Jeremy Bonan** (Arcom), **Thomas Dautieu** (ex CNIL), **Rodolphe Le Ruyet** (Arcep), **Chantal Rubin** (DGE), **Rémi Stefanini** (DGCCRF). La synthèse « Webinaire - Numérique : l'urgence d'une interrégulation efficace » retrace ces échanges.

Développer les compétences numériques tout au long de la vie

En 2025, Renaissance Numérique n'a eu de cesse de rappeler l'urgence à renforcer l'enseignement au numérique (et à l'IA) tout au long de la vie. Cet enjeu majeur nécessite une approche systémique qui articule notamment la formation initiale, la formation continue, l'éducation populaire, la médiation de proximité..., avec une coordination renforcée des référentiels et cadres de formation, des financements durables et une gouvernance qui place la littératie et le développement des compétences numériques tout au long de la vie dans des enjeux de citoyenneté.

Cette position du think tank a été développée dans différentes publications :

- dans le rapport cité précédemment quant à l'urgence d'une interrégulation efficace, dans lequel Renaissance Numérique considère que l'Europe ne pourra soutenir une régulation ambitieuse que si elle s'appuie sur des viviers de professionnels formés, capables de maîtriser les enjeux croisés de la donnée, de l'IA et de la gouvernance du numérique ;
- au travers de la proposition 5 « Renforcer l'enseignement au numérique et à l'IA tout au long de la formation initial » du rapport « Déployer une littératie en IA pour une société inclusive et émancipatrice », qui rappelle que le moment actuel demande un changement de paradigme profond de la formation initiale, tant le numérique et l'IA générative transforment en profondeur notre quotidien ;

- dans l'article « IA, faire face à cet enjeu majeur pour les jeunes générations » (magazine Chut !, février 2025), ou encore dans un article scientifique intitulé « Éducation à la pluralité des altérités numériques à l'ère de l'IA » (revue des Annales des Mines, mars 2025), dans lesquels notre délégué général appelle à repenser les programmes scolaires, notamment, afin de former les jeunes générations à l'IA afin de leur permettre de comprendre et d'utiliser ces dispositifs sociotechniques de manière éclairée ;
- dans une tribune parue en décembre 2025, dans laquelle **Jean-François Lucas** alerte sur le fait que les pays européens investissent massivement dans les infrastructures et les modèles d'IA, sans former suffisamment les citoyens et citoyennes à ces technologies alors qu'une souveraineté numérique ne pourra s'établir qu'à travers une articulation entre l'IA, l'inclusion et la littératie numérique et en IA.

Jean-François Lucas, délégué général du think tank, au Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) 2025



Les auditions et consultations

Comme chaque année, Renaissance Numérique participe à différentes auditions et répond à des consultations à l'échelle nationale et européenne. En 2025, nous pouvons notamment citer :

- **24 janvier** : **Jean-François Lucas** a été reçu à l'Élysée afin d'échanger sur la préparation du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle.
- **28 janvier** : Audition de Renaissance Numérique, représentée par **Etienne Drouard, Jean-Luc Sauron** et **Jean-François Lucas**, par la DG CNECT de la Commission Européenne dans le cadre de la Digital Decade 2025.
- **26 mai** : Réponse à la consultation AI4Gov-X - Expert Stakeholder Survey.
- **28 mai** : Réponse à la consultation « Eu democracy shield » de la Commission européenne, disponible sur le site du think tank.
- **26 novembre** : Audition de Renaissance Numérique, représentée par **Frédéric Gaven** et **Jean-François Lucas**, par l'Arcep, dans le cadre de la réalisation de leur rapport « IA générative : des défis pour l'avenir de l'internet ouvert ».
- **24 décembre** : Contribution du think tank à la consultation « Quelles priorités pour 2026 ? » du Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique (CIANum).



« Protection des mineurs en ligne », avec Justine Atlan

Interview publiée le 9 avril 2025

41

56

ALERTER

La question de la vérification de l'âge, en particulier pour empêcher les mineurs d'accéder à des contenus à caractère pornographique, est au cœur du débat public français depuis plus de trois ans. Depuis le mois de juillet 2021, les associations La Voix de l'Enfant et e-Enfance/3018 se battent pour que soit appliqué l'article 227-24 du Code pénal, qui impose aux éditeurs de sites hébergeant des contenus pornographiques de contrôler l'âge de leurs visiteurs. L'article précise qu'une simple déclaration du style « J'ai plus de 18 ans », n'est pas suffisante. Du fait de nombreux rebondissements juridiques, cet article n'est pour l'heure toujours pas appliqué. Toutefois, à l'approche du 11 avril 2025, les choses pourraient bien changer. À cette date, les sites concernés sont censés avoir mis en place une solution de vérification de l'âge conforme au référentiel technique de l'Arcom, entré en vigueur le 11 janvier dernier. Dans ce contexte, nous avons interrogé Justine Atlan, Directrice générale de l'association e-Enfance/3018 et membre du Bureau de Renaissance Numérique.

Le sujet de l'accès des mineurs aux sites pornographiques a été propulsé au cœur du débat public en 2023. Quelle est aujourd'hui l'ampleur du phénomène ?

La situation est extrêmement préoccupante. Selon une étude publiée par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) en mai 2023, plus de la moitié des garçons et près d'un tiers des filles de 12-13 ans se rendent sur des sites pour adultes en moyenne chaque mois. L'étude démontre également que certains sites, à l'instar de Pornhub, comptabilisent jusqu'à 1,4 millions de visiteurs mineurs par mois, soit 17% de leur audience. Ils ne sont pourtant pas censés être accessibles aux mineurs.

Souvent sans qu'ils ne s'en rendent compte, ces images peuvent avoir un impact psychologique dévastateur sur les plus jeunes. Elles peuvent

par exemple faire naître des complexes chez certains adolescents, ou les inciter à avoir des pratiques sexuelles très scénarisées, mécaniques, à l'image des scénarios auxquels ils sont exposés sur ces sites. De façon générale, ces contenus véhiculent une image erronée de leur représentation de leur sexualité, des corps et de la place de la femme. Face à l'ampleur du phénomène, il est devenu plus qu'urgent d'agir.

De quel moyens disposons-nous, justement, pour agir face à cette situation ?

Je tiens tout d'abord à préciser que cette réalité n'est pas nouvelle, et que des dispositions légales existent pour lutter contre, et ce depuis des années. En France, l'article 227-24 du Code pénal punit le fait de rendre accessible aux mineurs des contenus à caractère pornographique. Son non-respect est passible d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende.

Depuis 2020, l'article 227-24 du Code pénal précise qu'une auto-déclaration du type « J'ai plus de 18 ans » pour accéder aux sites hébergeant des contenus à caractère pornographique n'est pas recevable. Dès lors, ils ont l'obligation de mettre en place des systèmes de vérification de l'âge de leurs visiteurs, afin de protéger les plus jeunes. Mais ils ne le font pas.

La loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales est alors venue renforcer les pouvoirs de l'Arcom, pour faire face au non-respect de ces obligations par les sites pornographiques. Le président de l'autorité peut, s'il constate un tel manquement, adresser une mise en demeure au site en question, le sommant de se mettre en conformité. Si cette mise en demeure est ignorée, il peut alors saisir le président du Tribunal judiciaire de Paris aux fins d'ordonner que les fournisseurs d'accès à internet (FAI) rendent ledit site inaccessible. Si des procédures à cet égard sont actuellement en cours, aucune n'a pour l'heure abouti.

C'est en partie pour cette raison que le gouvernement a souhaité, via la loi du 21 mai 2024 visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (dite loi « SREN »), introduire des dispositions visant à faciliter encore davantage le blocage de ces sites. Désormais, l'Arcom peut directement ordonner aux FAI le blocage des sites hors la loi, sans passer par une décision de justice. Elle peut également imposer des sanctions pécuniaires auxdits sites, pouvant aller jusqu'à 150 000€ ou 2% du chiffre d'affaires (ou 300 000€ ou 4% du chiffre d'affaires, pour les sites récidivistes).

Comment expliquer le refus, de la part des sites pornographiques, de se mettre en conformité ?

43

56

ALERTER

Il s'agit d'un sujet que nous avons largement étudié dans le cadre d'un groupe de travail de Renaissance Numérique sur la protection des mineurs en ligne, que j'ai co-piloté. Ce qui ressort de notre étude est que, d'une part, l'industrie du porno brasse des milliards et les sites concernés ne sont pas prêts à renoncer à une part de leur audience.

D'autre part, ces sites jouent aussi, à tort et à raison, sur l'impératif de protection de la vie privée et des données personnelles de leurs visiteurs. Certes, certaines solutions techniques permettant de vérifier l'âge des internautes peuvent être particulièrement intrusives et ne sont sans doute pas à privilégier. Je pense notamment à la vérification de l'âge via le contrôle d'une pièce d'identité, qui contient des données identifiantes sur l'individu comme son nom, son prénom, son adresse, etc. Nous n'avons pas besoin de vérifier l'identité de la personne, ni même de connaître son âge précis. Qu'elle ait 19 ou 53 ans importe peu. Les sites en question doivent uniquement s'assurer que la personne qui souhaite accéder à ces contenus a effectivement plus de 18 ans. Cet argument ne tient donc pas, d'autant plus que des solutions techniques prometteuses, qui respectent l'impératif de protection de la vie privée, ont été développées ces dernières années.

Cet entretien a été publié le 9 avril 2025. Depuis, le cadre applicable à la protection des mineurs en ligne a évolué, avec l'entrée en vigueur du référentiel technique de l'Arcom relatif au contrôle de l'âge pour les sites pornographiques, l'expérimentation des dispositifs européens de vérification de l'âge appelé à être généralisés ainsi que de nouvelles initiatives législatives en France sur ces enjeux. Dans les faits, plusieurs sites pornographiques ont choisi de se mettre en conformité ou de restreindre l'accès à leurs services depuis la France.

→ [Lire la suite de l'entretien sur le site de Renaissance Numérique](#)

Explorer

05

Le rôle de l'ambassadeur pour le numérique en 2025



À l'approche du départ d'Henri Verdier de ses fonctions d'ambassadeur pour le numérique, Renaissance Numérique a publié la note « Quel ambassadeur pour le numérique en 2025 ? », consacrée à l'avenir de ce poste stratégique au sein de l'appareil d'État.

Cette publication propose un retour sur la **création** et l'**évolution** de la **fonction d'ambassadeur** pour le numérique en France, tout en la mettant en perspective avec les dispositifs comparables à l'étranger. Elle souligne le rôle croissant de la diplomatie numérique dans les équilibres internationaux, qu'il s'agisse de **gouvernance de l'internet**, de **régulation des plateformes** ou encore de **souveraineté technologique**.

Dans ce contexte, la note s'attache à identifier les conditions nécessaires au renforcement et à la pérennisation de cette fonction. Elle formule **3 recommandations** principales :

1. Inscire durablement le poste d'ambassadeur pour le numérique dans l'organisation de l'État, en clarifiant ses missions et son positionnement.
2. Renforcer son ancrage institutionnel et interministériel afin d'assurer une meilleure coordination des enjeux numériques.
3. Enfin, lui attribuer des moyens humains et institutionnels à la hauteur de ses responsabilités croissantes.

La gouvernance des métavers

Deux ans après la publication de son rapport « Gouverner le Métavers et l'internet de demain » (2023), publié à la suite des *Métavers Dialogues* (2022-2023), le think tank continue de valoriser son expertise sur le sujet. **Jessica Galissaire**, **Henri Isaac** (membre du Bureau) et **Jean-François Lucas** (délégué général) ont publié deux textes dans la continuité du précédent rapport :

- un article scientifique, coécrit avec des chercheurs issus de diverses disciplines, dans la revue *Frontiers in Virtual Reality* et intitulé : « A Multidisciplinary Approach to Understanding the Technology, Opportunities, Challenges, and Implications for Society of the Metaverse ». Cet article ambitionne d'offrir une vision globale des principaux enjeux et défis des métavers grâce à une introduction qui traite des fondements techniques, des implications pour la société (santé, éducation, travail, qualité de vie), de leur gouvernance ou encore des défis démocratiques ;
- un chapitre intitulé « Navigating Democratic Challenges in the Age of Metaverses », publié dans le livre dirigé par Matthias Quent : « Democratic Culture in the Metaverse : Interdisciplinary Perspectives on the Potentials and Perils ».

Les dynamiques entre innovation et emploi

Le 20 septembre 2025, Renaissance Numérique a été invité par l'Institut français à la dernière étape des Dialogues Européens en Bosnie-Herzégovine. **Aude Schoentgen**, membre du conseil d'administration, a représenté le think tank lors de la table ronde « Innovation et emploi : une clé pour la confiance des jeunes dans l'avenir ? », organisée au Musée d'art contemporain de la République serbe à Banja Luka. L'opportunité de rappeler les perspectives économiques et les leviers de confiance permettant à une innovation responsable de bénéficier pleinement à l'emploi et à la société, notamment pour les jeunes générations.

Aude Schoentgen (au centre), membre du conseil d'administration du think tank, Dialogues Européens 2025





« *Le passeport numérique du produit* », avec Sophie Le Pallec

Interview publiée le 24 janvier 2025

Le 18 juillet 2024, le Règlement européen sur l'écoconception des produits durables (REPD), dit « règlement écoconception » ou Ecodesign for Sustainable Products Regulation (ESPR) en anglais, est officiellement entré en vigueur. Au-delà de prévoir la fixation d'exigences obligatoires pour les marchés publics écologiques et de créer un cadre visant à éviter que les produits de consommation invendus soient détruits, il établit également un « passeport numérique de produit » (Digital Product Passport, en anglais, ou DPP). Qu'est-ce que ce passeport et quels sont ses objectifs ? Selon quelle temporalité et comment va se dérouler le déploiement du DPP ? Que va changer concrètement sa mise en œuvre dans la vie des consommateurs européens ? Comment les acteurs non européens, qui pourraient y voir une tentative de protectionnisme, perçoivent-ils cette initiative ? Découvrez dans cette interview les réponses de Sophie Le Pallec, responsable des affaires publiques et réglementaires chez GS1 France et membre du Conseil d'administration de Renaissance Numérique.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le Passeport numérique et quels sont ses objectifs ?

Le dispositif du Passeport numérique des produits – découle de la volonté de l'Union Européenne de faire du territoire européen le fer de lance de l'éco-conception et de la production durable. Il s'inscrit dans le cadre général du Pacte vert, lancé en décembre 2019. Le Passeport numérique constitue l'une des dispositions du nouveau Règlement sur l'Eco-conception des produits durables (REPD, ou ESPR, pour Ecodesign for Sustainable Products Regulation, en anglais), adopté par le Parlement européen en avril 2024 et entré en vigueur le 18 juillet 2024.

Ce règlement vise à réserver à terme l'accès du marché européen aux produits éco-conçus, au regard de tout un ensemble de critères. Il s'agit

donc ni plus ni moins que d'interdire l'accès au marché aux produits moins-disants d'un point de vue environnemental. Seuls les produits qui atteindront les seuils fixés par la Commission européenne pourront entrer sur le marché, quels que soient leurs lieux de production.

Le Passeport numérique, qui devra alors accompagner certains articles autorisés à entrer sur le marché, permettra d'afficher leurs performances environnementales et de les partager avec l'ensemble des parties prenantes, le consommateur européen en premier lieu. Les informations seront accessibles grâce à l'identifiant unique de l'article, encapsulé dans un QR code, une puce RFID (ou tout autre moyen approprié) et lié au produit, son packaging ou sa notice. Mais en fixant aussi des exigences en matière d'information, notamment celles utiles à la circularité des produits entre tous les acteurs de la chaîne de valeur, le Passeport numérique devrait contribuer à faciliter leur seconde vie, au travers de la réparation, du réemploi, du recyclage, à limiter le gaspillage et la destruction d'inventus et ainsi réduire notre production massive de déchets.

Cet entretien a été publié le 24 janvier 2025. Depuis sa publication, le cadre européen du passeport numérique du produit a poursuivi sa mise en œuvre : le déploiement reste progressif, les travaux de normalisation ont avancé et les premières obligations sectorielles se précisent, notamment pour les batteries à partir de février 2027.

→ **[Lire la suite de l'entretien sur le site de Renaissance Numérique](#)**

Le fil de l'année

Janvier

21.01 – RENCONTRE OFF

Mathieu Weill, Directeur du Numérique du Ministère de l'Intérieur

22.01 – INTERVENTION

Jessica Galissaire a participé à deux tables rondes autour de la loi influenceurs, avec **Arthur Delaporte** et **Stéphane Vojetta**, Assemblée nationale

24.01 – CONSULTATION

Jean-François Lucas a été reçu à l'Élysée pour la préparation du **Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle**

24.01 – INTERVIEW

Sophie Le Pallec, Le Passeport numérique du produit

28.01 – AUDITION

Etienne Drouard, **Jean-François Lucas** et **Jean-Luc Sauron** ont été auditionnés par la DG CNECT dans le cadre de la **Digital Decade 2025**

Février...

05.02 – TRIBUNE

Collectif, « **Gouvernance mondiale de l'IA : passer à l'action avec la société civile** »

06.02 – RAPPORT

« **AI Governance : Empowering Civil Society** »

07.02 – INTERVENTION

Jean-François Lucas, table ronde « **IA : une menace existentielle ou pas ?** », Rencontre des Sablons

11.02 – ÉVÈNEMENT

« **Global AI Governance : Empowering Civil Society** », Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle

11.02 – ÉVÈNEMENT

« **AI Evaluation and Learning from High-Stakes Industries and Technologies** », Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle

20.02 – MÉDIA

Jean-François Lucas, « **IA, faire face à cet enjeu majeur pour les jeunes générations** », (*Chut! Magazine*)

...Février

25.02 – RENCONTRE OFF

Johanna Brousse, Vice procureur,
Chef de la section de lutte
contre la cybercriminalité
(JUNALCO) au Parquet de Paris

26.02 – INTERVENTION

Nicolas Chagny, table ronde
« **La maîtrise de l'IA et l'impact
social** », Algorithmic literacy for
effective transparency in the EU
Dataactivist (ALGOLIT), Bruxelles

27.02 – TRIBUNE

Samuel Le Goff, « **Quand on rejoint
Wikipédia, c'est pour rendre le
monde meilleur, pas pour brimer
ou pour détruire** », (*Le Nouvel Obs*)

Mars

01.03 – DÉCRYPTAGE

Jean-François Lucas, « **Pour une
éducation à la pluralité des
altérités et des attachements
numériques à l'heure de
l'intelligence artificielle
généralisée** », (*Les Annales des mines*)

12.03 – INTERVIEW

Etienne Drouard, L'articulation
entre le RGPD et l'AI Act

12.03 – RENCONTRE D'EXPERT.E

Claude Kirchner, Ethique
et numérique

Avril...

02.04 – DÉCRYPTAGE

10 AI Governance Priorities :
**Survey of 40 Civil Society
Organisations**

02.04 – ÉVÈNEMENT

« **Comment innover et être
compétitif en protégeant mieux
les données personnelles ?** »,

...Avril

05.04 – INTERVENTION

Nicolas Chagny, table ronde
« **L'intelligence artificielle : Aide
ou menace pour chacun ?** »,
HDS Digital Games

09.04 – INTERVIEW

Justine Atlan, Protection
des mineurs en ligne

11.04 – INTERVENTION

Jean-Luc Sauron, Présentation
de Renaissance Numérique, Assises
de l'éthique du numérique, Nevers

17.04 – SYNTHÈSE

« **Vers une coopération mondiale
autour de la sécurité de l'IA** »

Mai

09.05 – TRIBUNE

Jean-François Lucas,
« **Quelle stratégie nationale
pour l'IA?** », (AOC)

13.05 – RENCONTRE OFF

Anne Bouverot, Envoyée spéciale
pour le Sommet pour l'Action
sur l'Intelligence Artificielle

14.05 – NOTE

« **Numérique : l'urgence d'une
interrégulation efficace** »

19.05 – INTERVIEW

Claude Kirchner, Éthique
et numérique

26.05 – CONSULTATION

**AI4Gov-X - Expert Stakeholder
Survey Invitation**, organisée
par EUSurvey

27.05 – INTERVENTION

Jean-François Lucas, « **L'Humain
au centre des jumeaux
numériques. Déconstruire
l'utopie pour mieux la réaliser** »,
Keynote, VirtuaTer, Caen

28.05 – CONSULTATION

« **'Eu democracy shield' : Notre
réponse** », organisée par la
Commission européenne

Juin

04.06 – ÉVÉNEMENT

Assemblée générale et soirée annuelle, avec **Paul Charon**

20.06 – RENCONTRE OFF

Natalia Aristimuño Pérez,
Directrice des services
numérique à la DG DIGIT

23.06 – ÉVÉNEMENT

Webinaire « **Numérique : l'urgence d'une interrégulation efficace** »

Juillet

01.07 – NOTE

« **Quel ambassadeur pour le numérique en 2025 ?** »

08.07 – ÉVÉNEMENT

Définition de la feuille de route
2026 de Renaissance Numérique

25-31.07 – ÉVÉNEMENT

Colloque international de Cerisy-La-Salle : « Les propagations : un nouveau paradigme pour les sciences sociales ? »

Septembre

10.09 – INTERVIEW

Paul Charon, Désinformation, états et récit sériel

23.09 – RENCONTRE OFF

Pierre-Marie Gaillard, Adjoint au chef du Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE)

24.09 – CONTRIBUTION

« **L'IA pour les organisations de la société civile** », enquête pilotée par TechSoup (en partenariat avec Renaissance Numérique)

26.09 – INTERVENTION

Aude Schoentgen, **Dialogues européens**, Institut Français, Bosnie-Herzégovine

30.09 – SYNTHÈSE

« **Numérique : l'urgence d'une interrégulation efficace** »

Octobre...

03.10 – INTERVENTION

Raphaël Maurel, table ronde
« **Souveraineté des infrastructures
et gestion des risques, quelle
responsabilité du numérique ?** »,
We Do Green IT 2025

07.10 – RAPPORT

« **Déployer une littératie en
IA pour une société inclusive
et émancipatrice** »

15.10 – RENCONTRE D'EXPERT.E

Raphaël Maurel, Président
et fondateur du Centre d'étude
des évolutions des technologies
quantiques (CevoteQ)

15.10 – PUBLICATION

« **Navigating Democratic
Challenges in the Age of
Metaverses** », par **Jean-François
Lucas, Jessica Galissaire** et **Henri
Isaac**, in M. Quent(dir.), *Democratic
Culture in the Metaverse.
Interdisciplinary Perspectives
on the Potentials and Perils*,
Nomos, Edition 2025, pp.71-81

20.10 – MÉDIA

Henri Isaac, « **Super-apps,
souveraineté et vie privée** »,
(*Wedemain*)

...Octobre

23.10 – RENCONTRE OFF

Martin Ajdari, Président de l'Autorité
de régulation de la communication
audiovisuelle et numérique (Arcom)

15.10 – PUBLICATION

« **A multidisciplinary approach
to understanding the technology,
opportunities, challenges, and
implications for society of the
metaverse** », avec **Jean-François
Lucas, Jessica Galissaire** et **Henri
Isaac**, Slater & al. (dir.), (*Frontiers*)

29.10 – INTERVENTION

Jean-François Lucas, table ronde
« **Face à l'avalanche des ressources
en IA, faut-il converger sur un
cadre partagé ?** », Numérique
en Commun[s] (NEC)

Novembre

13.11 – INTERVENTION

Jean-François Lucas, plénière d'ouverture « **Quelle gouvernance pour une Intelligence Artificielle responsable ?** », Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI)

23.11 – RENCONTRE OFF

Jérôme Notin, Directeur général du GIP ACYMA

26.11 – AUDITION

Frédéric Gaven et **Jean-François Lucas**, Audition sur l'IA générative et l'internet ouvert, Arcep

Décembre

01.12 – TRIBUNE

« **Souveraineté numérique : l'angle mort des citoyens** », par **Jean-François Lucas**

04.12 – INTERVENTION

Olivier de Ramecourt, « **Nudges & Numérique Responsable** », Paris School of Business

04.12 – RENCONTRE D'EXPERT.E

« **L'IA générative en 2025 : état des lieux et perspectives** » avec **Clément Bénesse**, **Laurent Daudet** et **Jordan Ricker**

08.12 – ÉVÈNEMENT

Webinaire « **Littératie en IA avec Orange** »

24.12 – CONSULTATION

Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique : quelles priorités pour 2026 ?

Rejoignez-nous !

Renaissance Numérique réunit une diversité d'acteurs pour que la transformation numérique serve le **bien commun** et l'**intérêt général**.

L'adhésion représente un **engagement collectif** et **associatif** au service d'une société plus juste, inclusive, démocratique et soutenable, fondée sur une compréhension partagée des enjeux du numérique.

Pourquoi adhérer :

- **La construction d'un espace de débat éclairé et pluraliste**
Renaissance Numérique organise et participe à des échanges et événements favorisant la réflexion collective sur les transformations numériques et leurs impacts sociétaux.
- **La diffusion des savoirs**
Renaissance Numérique promeut l'accès ouvert à la connaissance et encourage la diffusion de savoirs au bénéfice du plus grand nombre.
- **L'animation d'un écosystème d'intérêt général**
L'association fédère des expertises multiples au service d'une approche transversale et indépendante de toute logique partisane.
- **L'appui à la décision publique**
Les réflexions issues des travaux du collectif contribuent à orienter les politiques publiques numériques dans le sens de l'intérêt général.
- **La production de connaissances**
Les travaux collectifs conduisent à la publication de livrables publics et de recommandations éclairant les choix publics et citoyens.





Renaissance Numérique

www.renaissancenumerique.org

contact@renaisancenumerique.org

Retrouvez-nous sur :



Débattre et éclairer les choix
pour une société numérisée
responsable